



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 25 JUIN 2024

LE SECTEUR LUXEMBOURGEOIS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES MAINTIENT SON ÉLAN EN 2023

Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) vient de publier le rapport statistique des télécommunications de l'année 2023. Il illustre l'évolution des volumes, des revenus et des données techniques selon les données collectées auprès des opérateurs. En 2023, le revenu global du secteur s'élève à 598,1 millions d'euros, marquant ainsi une croissance annuelle de +2,3%, la plus importante depuis plusieurs années. Le marché des télécommunications luxembourgeois se distingue également par l'importance des clients professionnels, générant un tiers des revenus du secteur.

En 2023, les investissements totaux des opérateurs dans les infrastructures techniques se chiffrent à 104,5 millions d'euros, marquant une baisse de 13,0% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est surtout attribuable à une réduction progressive des investissements dans les réseaux mobiles. Après trois années de hausses consécutives, notamment attribuées aux investissements dans les réseaux 5G, les dépenses dans les réseaux mobiles ont ainsi baissé à 28,2 millions d'euros.

Les investissements majeurs effectués dans l'infrastructure des réseaux mobiles permettent déjà fin 2023 à 67,4% de la population de réaliser des vitesses descendantes supérieures à 1 Gbps dans le réseau 5G. Une couverture de base en 5G est ainsi garantie pour pratiquement toute la population. L'ensemble des grands centres d'activités du pays sont déjà couverts en qualité de service excellente. Pour suivre de près ces évolutions, les couvertures des réseaux mobiles et fixes par opérateur sont accessibles via des cartes interactives mises à jour régulièrement sur le site de l'Institut, sous la rubrique « Relevé géographique du déploiement des réseaux ».

L'augmentation de la demande pour des connexions Internet de plus en plus performantes est accompagnée d'un renforcement constant de l'infrastructure. Désormais presque deux tiers des accès Internet fixe sont réalisés sur le réseau fibre optique, un réseau qui couvre 80,3% des logements et locaux à la fin de l'année 2023. De même, le nombre de clients ayant opté pour une connexion Internet avec une vitesse descendante supérieure ou égale à 1 Gbps a augmenté de 62,2% en 2023 et représente désormais quelques 12,2% du total d'accès Internet fixe. Sur les dernières cinq années, les accès Internet en fibre optique ont progressé en moyenne de 14% sur base annuelle. La demande croissante des clients pour des services Internet fixe de plus en plus performants, permet aux opérateurs de générer un revenu mensuel moyen de 51,5 euros hors taxes par client.

L'opérateur historique POST est le principal acteur du marché, tant en termes de commercialisation de services que du volume d'investissements, notamment dans la fibre optique. POST détient 59,7% de parts de

marché en nombre d'abonnés pour les accès Internet fixe. Les opérateurs alternatifs, tels que Proximus Luxembourg, Orange et Luxembourg Online, gagnent progressivement du terrain grâce à l'accès régulé au réseau de POST et au dégroupage de la fibre optique, répondant ainsi à une demande continue. Dans l'ensemble, les services traditionnels offerts par les fournisseurs de services, tels que la téléphonie fixe voire les SMS et la téléphonie mobile, perdent rapidement de leur attrait. Avec ces modes de communication plus démodés, les opérateurs se recentrent de plus en plus sur des services d'accès Internet fixe et mobile de haute qualité. Cette transition se manifeste par exemple par la croissance rapide et continue du trafic Internet mobile, qui a augmenté en 2023 de 22,8 %, atteignant une consommation mensuelle moyenne par client de 11,8 Go.

Quant au marché de gros régulé par l'ILR, la vente d'accès Internet par Post Luxembourg sur son réseau fixe aux autres fournisseurs de services continue à progresser et s'élève désormais à 25,5 millions d'euros (+2,4% sur base annuelle). Surtout l'accès dégroupé de la fibre optique continue de croître pour atteindre 40 200 lignes fin de 2023, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 12,0%.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport peut être consulté sous le lien suivant : <https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>

Voir infographie Rapport statistiques des Télécommunications- 2023 : <https://assets.ilr.lu/Documents/ILRLU-1797567310-356.pdf>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.